

bonjour,

Enquête sur la délimitation de la mer au sein des courants littoraux de Soustons et Vieux Boucau

Je suis favorable à la solution N°3 c'est à dire AVIS FAVORABLE POUR LA DÉTERMINATION DE LA LIMITE TRANSVERSALE DE LA MER AU PIED DU BARRAGE PRINCIPAL D'ENTRÉE QUI SÉPARE L'ESTUAIRE DU LAC MARIN

bonne réception

Mme CHASTANET Catherine